

GROUPEMENT DES POSSIBLES



SOUTIEN A LA PARENTALITE

Association l'Oiseau Bleu



Bilan activité 2022



GROUPEMENT DES POSSIBLES



Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

Table des matières

Introduction.....	4
1. BILAN LAEP « les petits marmots »	5
2. PRESENTATION DE L'ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	6
2.1 Date et lieu de création	6
2.2 Mission	7
2.3 Territoire couvert	7
2.4 Public visé	8
2.5 Types d'interventions	8
2.6 Effectifs au 31 décembre 2022	9
2.7 Identification du financeur	11
2.8 Montant total du budget	11
3. ACTIONS 2022.....	12
3.1 La participation au travail d'équipe	12
3.2 Les actions collectives	12
3.3 Actions d'accompagnement	14
3.4 Données chiffrées	17
4. EVALUATION DE L'ACTION	20
4.1 Par rapport aux problématiques des personnes.....	20
4.2. Par rapport aux partenaires.....	21
4.3. Par rapport à la vie de l'équipe	22
5. OBJECTIFS 2023.....	22

Introduction

Depuis 2018, les institutions mondiales telles que l'OMS, l'UNICEF ou la Banque Mondiale (etc...) ont donné priorité au développement de la petite enfance. La pauvreté, l'insécurité, les inégalités entre les sexes, la violence, les injustices sociales, les toxines environnementales et la santé mentale des familles et des parents sont parmi les principaux facteurs identifiés de risque pour le développement de l'enfant. Par ailleurs, les familles ou parents ayant connu ou vécu dans leur petite enfance l'adversité sont plus exposés à la répétition d'un cycle systémique.

Le fonctionnement du CHRS et l'observation des parcours de vie qu'il abrite permet d'analyser les effets de processus sociaux à partir de démarches endogènes initiées.

Les professionnels intervenant en CHRS accompagnent au quotidien des adultes et des enfants. Les mesures d'accompagnement diligentées sont portées par une équipe professionnelle polyvalente.

La présence d'une psychologue permet de proposer un espace d'écoute et de parole privilégié aux personnes hébergées. Les femmes victimes de violence(s) accueillies au sein du CHRS sont nombreuses, il apparaît essentiel de leur proposer un lieu d'expression.

Une infirmière propose par ailleurs, des suivis médico-sociaux permettant de contenir le risque réel de non-recours aux soins. Ses interventions apportent une compétence médico-sociale complémentaire aux accompagnements sociaux diligentés en direction des adultes et enfants du CHRS.

La proximité de la crèche de l'Oiseau bleu est un réel atout pour le CHRS et les familles accueillies.

Les parents peuvent bénéficier des conseils de professionnels de la petite enfance et de modalités d'accueil facilitées pour leurs enfants.

Les questions de parentalité sont au cœur des suivis psychologiques proposés aux familles, de la prise en charge éducative à la gestion d'éventuelles répercussions de violences intrafamiliales subies.

Le soutien à la parentalité revêt également, un caractère essentiel pour accompagner le parent dans le repérage et déploiement de ses compétences. Une professionnelle développe à ce titre, près des familles en difficulté, cet accompagnement spécifique, es qualité d'accompagnatrice au soutien à la parentalité.

Ainsi, la convergence des regards et expertises professionnelles permettent de développer au plus près des publics vulnérables accueillis une aide adaptée et personnalisée afin de prévenir le non recours aux droits et de favoriser leur insertion sociale.

Dès lors, le soutien à la parentalité tel que développé auprès des familles accueillies du CHRS et de la crèche de l'Oiseau bleu relève d'un cadre parfaitement adapté pour soutenir les parents dans leur parentalité et aider les enfants à s'épanouir.

Etant établi que le développement de la petite enfance est l'un des meilleurs investissements qu'un pays puisse choisir pour éliminer l'extrême pauvreté et les inégalités, investir les champs de la petite enfance et de l'enfance procédait de la mise en exergue des valeurs portées par l'association de l'Oiseau bleu et permettait de garantir outre le soutien à la parentalité, le respect du Droit de chaque enfant à s'épanouir.

En termes de cohésion sociale, les effets vertueux du soutien à la parentalité tel que diligenté auprès des parents les plus vulnérables accueillis au CHRS de l'Oiseau bleu ne sont plus à démontrer.

Depuis 2004, la mise en œuvre de la mission d'accompagnement au soutien à la parentalité a établi que l'accompagnement aux bons soins a favorisé le développement physique, psychique, social et cognitif des enfants et a également permis de les protéger des pires effets de l'adversité.

Tous les enfants requièrent des soins attentifs pour développer leur plein potentiel. Aussi, un accompagnement spécifique sur l'identification de leurs besoins en matière de santé, de nutrition optimale, de sécurité, de sûreté, d'opportunité pour un apprentissage et prestations de soins adaptés est-il essentiel.

Les parents, les familles dispensant les soins sont à cette fin, soutenus dans leur posture parentale pour développer l'observation, l'écoute et la confiance nécessaires à la satisfaction des besoins de leurs enfants.

Pierre angulaire autour de laquelle se déclinent et se coordonnent les accompagnements individuels, le soutien à la parentalité a permis rétrospectivement d'accompagner et d'ancrer les familles suivies vers l'appropriation d'une hygiène de vie saine et durable en termes de santé, d'autonomie sociale et économique.

Mais le soutien à la parentalité occupe également une place centrale au sein des missions et actions collectives développées.

Par conséquent, une lecture croisée des accompagnements de soutien à la parentalité, individuels diligentés et actions collectives initiées soulignera, au-delà des éléments d'analyse déclinés ci-dessous, la cohérence d'une réflexion transversale, le partage de la vision et des valeurs pour chacune des missions et projets développés au sein du CHRS de l'Oiseau Bleu.

1. BILAN LAEP « les petits marmots »

Créée en 1997, par l'Oiseau Bleu, la « Pause Marmots » a pris fin en 2019 pour laisser la place au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Les Petits Marmots ». En amont de ce processus, l'animatrice a participé, en collaboration avec la Mairie de Gières, à l'organisation de ce LAEP. Nous avons toujours soutenu la participation de l'animatrice à la parentalité tant à la Pause Marmots qu'au Petits Marmots car de sa place particulière, elle accompagne les familles du CHRS afin qu'elles puissent participer aux séances. En effet, les familles du CHRS ont besoin d'un accompagnement rapproché afin qu'elles osent se saisir des dispositifs de droit commun.

Le LAEP est un dispositif de droit commun qui accueille les parents, toutes les familles sont invitées à jouir de ce lieu et profiter des espaces ludiques mis à disposition. Ainsi, les familles de la commune de Gières et alentours, sans aucune restriction géographique, peuvent s'y déplacer en présence de leurs enfants. Cet espace réfléchi en termes d'accueil articulé autour de valeurs telles que l'égalité et l'équité, impressionne souvent les familles accueillies au sein du CHRS. En effet, les familles accompagnées, amenées à éprouver leur parentalité face au regard d'autres parents, souvent non connus, auront le réflexe de se dévaloriser dans leur posture parentale.

Le regard d'autrui évoque un sentiment de jugement qu'il est difficile de surmonter et de soutenir. Ainsi, l'accompagnatrice aura pour mission de rassurer les parents accueillis au CHRS. Dans leur proximité, le professionnel observera et soutiendra avec bienveillance le parent accompagné de façon à ce qu'il puisse prendre conscience de toutes les difficultés parentales existantes et celles auxquelles il peut être confronté, tout en l'invitant à observer ces mêmes difficultés au sein des familles présentes.

Il appartient au professionnel de guider le parent, de lui apporter les clés de lecture permettant de comprendre les comportements inhérents au développement de son enfant, de le conforter dans sa posture, pour éventuellement faire face à un sentiment de honte. Dès lors, banaliser, favoriser la prise de conscience et l'observation des comportements de chacun, in situ, dote le parent d'une plus grande assurance afin qu'il puisse être en capacité de dédramatiser un comportement « décalé » de son enfant, d'affronter ses propres limites.

En 2022, les familles du CHRS ont toujours des difficultés à accéder au dispositif du LAEP.

Afin de faciliter leur accès, les équipes de professionnels se mobilisent autour de l'organisation d'évènements tels que des Goûters, des matinées portes ouvertes Ainsi, trois temps auront été proposés en 2022 et 3 familles du CHRS s'en seront saisies, soit deux familles monoparentales chacune accompagnée d'un enfant unique et un couple avec un enfant. Le bilan s'avère positif dans la mesure où les parents ont exprimé leur joie d'avoir participé à ces moments, les enfants semblaient ravis. Toutefois des limites demeurent pour permettre à ces personnes d'accéder à une forme d'autonomie, des freins persistent les empêchant de reproduire seules ces expériences. Il semblerait que privés, d'accompagnement social, de la présence reconfortante de l'animatrice, les parents d'enfants accueillis au CHRS restent à l'écart de ce type de dispositifs droit commun.

Il conviendra de réfléchir à de nouvelles modalités incitatives en 2023 pour ouvrir encore plus largement l'accessibilité du LAEP à tous. S'agissant de la période d'ouverture actuelle du LAEP, il conviendrait de la modifier. En effet, le mardi de 8h45 à 11h15 ne facilite pas la présence des parents en situation d'insertion socio-professionnelle ou en emploi. Aussi, serait-il, selon nos observations, pertinent de préférer un jour d'ouverture usuellement non travaillé et/ou des plages horaires plus tardives pour cibler les parents en activité professionnelle.

2. PRESENTATION DE L'ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

2.1 Date et lieu de création

Une des spécificités du CHRS est l'attention portée aux enfants ainsi que le soutien des adultes dans leur fonction parentale. En 2022, 92 adultes et 44 enfants ont été hébergés, logés et accompagnés par les équipes socio-éducatives du CHRS et leur animatrice de soutien à la parentalité.

Il apparaissait nécessaire d'étayer davantage l'accompagnement concernant les parents avec leurs enfants, notamment en proposant des actions spécifiques telles que des activités culturelles, de loisirs, de socialisation.

En 2004, une convention signée entre le Conseil Départemental et l'association de l'Oiseau a permis la création d'un poste d'animatrice de soutien à la parentalité. A l'aube du XXème anniversaire de ce texte, il sera important d'apporter des éléments permettant d'illustrer le caractère essentiel et souvent déterminant, du rôle de ce professionnel, accompagnant méthodiquement et méticuleusement l'adulte dans sa posture parentale comme l'enfant, vers l'autonomie.

2.2 Mission

La mission de soutien à la parentalité consiste à accompagner la relation du parent avec l'enfant et s'inscrit dans l'évolution et l'amélioration du lien parental qui, selon le parcours de la famille, a pu être endommagé.

Le rôle de l'animatrice de soutien à la parentalité relève essentiellement de la prévention mais le professionnel intervient également pour permettre aux familles de s'auto saisir de solutions à leur portée. L'animatrice de soutien à la parentalité travaille sur la relation parentale et décline à ce titre, différents supports de nature ludique, artistique, culturelle, sportive, ou ayant trait à la découverte et au respect de l'environnement, etc.

Le soutien à la parentalité sous-tend dans sa mise en œuvre, des interventions régulières au domicile des familles afin de faciliter le recueil d'éléments d'observation, d'information, utiles à l'accompagnement de la famille tant dans sa globalité que dans l'approche plus spécifique de la dimension du soutien à la parentalité.

L'organisation du quotidien, la mise en place de temps réservés aux repas en famille, la sensibilisation des bienfaits d'une alimentation équilibrée, l'observation des rythmes du sommeil, l'acuité réservée à l'écoute de la communication intrafamiliale, la vigilance sur les aspects relevant de la protection de l'enfance, le soutien à la scolarité (...) sont autant d'éléments de vigilance sur lesquels l'animatrice de soutien à la parentalité s'appuie pour accompagner le ou les parents vers une prise de conscience des postures parentales inadaptées et impulser in fine leurs modifications.

Le soutien à la parentalité ne saurait exclure le travail nécessaire à la mobilisation et fédération d'un réseau de professionnels et institutionnel, essentiels à l'implantation géographique et sociale des familles accueillies au CHRS.

2.3 Territoire couvert

L'animatrice de soutien à la parentalité est appelée à intervenir auprès des familles accueillies en hébergements semi collectif relevant du CHRS et par extension, dans les logements autonomes dont les accompagnements socio-éducatifs incombent aux missions dévolues au CHRS.

Ainsi, en 2022, 92 adultes et 44 enfants étaient accueillis au CHRS de l'Oiseau bleu dans les parties semi-collectives, les appartements du diffus situés dans les communes de Gières, Meylan ou Eybens, dans les logements relevant de mesure d'accompagnement de CHRS hors les murs ou dans les logements autonomes récemment attribués aux familles sortantes du CHRS et bénéficiant à ce titre d'un accompagnement spécifique vers l'ancrage territorial et l'autonomie, dénommé service de suite.

Au titre de l'exercice 2022, les accompagnements de soutien à la parentalité ont été diligentés auprès de :

- Quatre familles monoparentales, chacune avec un enfant, hébergées dans le semi-collectif du CHRS de Gières ;
- Deux familles hébergées dans les appartements du diffus, de la commune de Gières et de Eybens, composées respectivement d'un couple et de ses deux enfants et d'un couple et d'un enfant unique.

Aucun accompagnement en CHRS hors les murs ou service de suite n'a été nécessaire.

2.4 Public visé

L'animatrice de soutien à la parentalité accompagne les couples ou les femmes seules avec enfants présentant des difficultés relationnelles ou d'ordre éducatif avec leur(s) enfant(s), accueillis en CHRS.

Au cours de l'année 2022, les accompagnements de soutien à la parentalité se sont formalisés de façon régulière auprès de trois familles sur un rythme hebdomadaire ou bimensuel à hauteur d'une demi-journée ou d'une journée entière selon la nécessité du suivi :

Une femme seule avec son garçon de quatre ans.

La mère présentait une instabilité psychologique constante l'empêchant d'identifier et d'apporter une réponse adaptée à la satisfaction des besoins de son enfant. Il s'est alors agi de stimuler et d'éveiller l'intérêt de la mère afin qu'elle puisse aller à la rencontre de son fils pour partager avec lui des moments privilégiés à hauteur de deux journées par mois pour un temps d'intervention global de sept heures (*V. Réf Infra – 3.3.1*)

Un couple en présence de deux enfants, respectivement âgés de trois et cinq ans.

L'accueil des enfants auprès de la crèche de l'Oiseau bleu aura permis aux professionnelles de la petite enfance d'anticiper les difficultés préalables à une rentrée scolaire. (*V. Réf infra – 3.3.1*).

Un couple avec une enfant de deux ans

La famille est hébergée dans le diffus sur la commune d'Eybens, après avoir vécu près de trois ans dans la rue. Il s'est agi de permettre aux parents d'investir un parcours socio-professionnel, indispensable à leur progression vers l'autonomie. L'accompagnatrice au soutien à la parentalité intervient à hauteur d'une demi-journée par semaine pour un temps d'intervention de quatre heures (*V. Réf. Infra – 3.3.1*)

Au cours de l'année 2022, trois autres accompagnements, moins formalisés mais très attentifs à la posture parentale sont déclinés de manière plus informelle auprès des personnes, lors des temps collectifs ou des rencontres individuelles permises dans le cadre de vie du CHRS semi-collectif. Ces accompagnements concernaient trois familles monoparentales, chacune en présence d'un enfant.

2.5 Types d'interventions

Les interventions proposées au titre de l'accompagnement au soutien à la parentalité sont essentiellement individuelles, en ce sens qu'elles prennent en considération le ou les parents et leurs enfants. Au cours des interventions, soutenir la parentalité passe nécessairement par l'instauration d'un lien de confiance entre le professionnel et la famille. Un cadre contenant et bienveillant permet dès lors de faire émerger l'expression des difficultés vécues par les parents dans leur posture parentale, mais également par les enfants dans leur lien de filiation.

Diverses activités proposées se déploient comme autant de supports permettant de diligenter la mission de soutien à la parentalité. Ces dernières se formalisent souvent au domicile des parents accompagnés mais aussi près des institutions, lorsqu'il s'agit d'aller à la rencontre des professionnels.

Les interventions qui consistent à accompagner les parents auprès des professionnels de la petite enfance, de l'éducation et du loisir permettent un accompagnement individuel vers les dispositifs de droit commun et une réassurance du parent afin qu'il puisse s'en saisir.

Les rencontres avec les structures de la petite enfance sont importantes, en ce sens qu'elles permettent au professionnel du soutien à la parentalité, d'accompagner utilement les parents dans le choix du mode de garde le plus adapté pour leur enfant.

Les rencontres avec les enseignants permettent aux parents de mieux appréhender le cadre normatif et éducatif de l'école. Elles s'inscrivent dans la prévention de toutes formes de difficultés scolaires. En facilitant le contact avec les professeurs, les parents identifient mieux les éventuelles difficultés d'apprentissage de leur enfant et s'associent utilement aux propositions de l'accompagnatrice au soutien à la parentalité pour soutenir plus efficacement leur enfant dans sa scolarité. Ainsi l'accompagnatrice au soutien à la parentalité propose-t-elle aux familles, un soutien et un accompagnement sur lors des instances de bilan et d'orientation scolaire.

Les interventions s'ouvrent également sur des lieux d'activités extérieures (V. Réf Infra – 3.3 Actions d'accompagnement)

Soutien parentalité inclut également l'accompagnement des parents dans le choix du mode de loisir le plus adapté pour leur enfant. L'accompagnatrice au soutien à la parentalité est force de proposition pour inviter les parents et enfants à découvrir le sens et l'intérêt des centres de loisirs.

Au titre de l'année 2022,

- Trois accompagnements dans le huis clos de la cellule familiale, ont bénéficié à trois familles composées de deux couples chacune en présence de deux enfants pour l'une et un enfant pour l'autre, et d'une famille monoparentale avec un enfant unique. Soit, cinq adultes et quatre enfants.
- Treize accompagnements en faveur de l'inclusion de l'enfant ont été diligentés près des professionnels :
 - Une rencontre avec le pôle petite enfance d'Eybens et cinq rencontres avec le multi accueil d'Eybens, pour une famille composée d'un couple et de leur enfant unique, soit trois personnes.
 - L'éducation – École de Gières, quatre rendez-vous ont été honorés pour une famille composée d'un couple et de son enfant, soit deux adultes et un enfant
 - Centre de loisirs - Trois rendez-vous ont été honorés pour une famille monoparentale, soit un adulte et un enfant.
 -

2.6 Effectifs au 31 décembre 2022

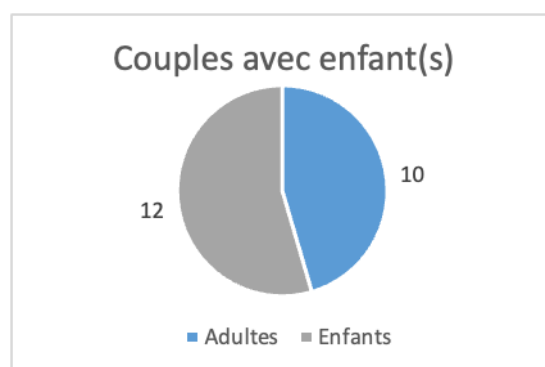
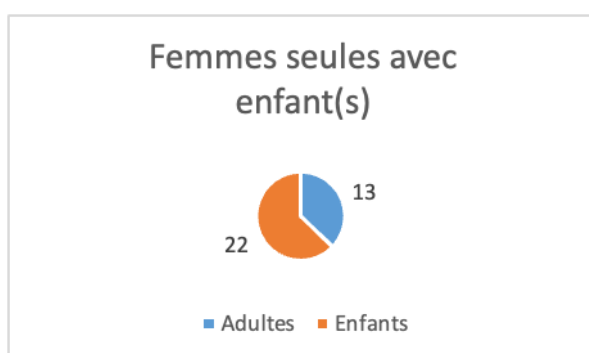
L'accompagnatrice au soutien à la parentalité développe une mission essentielle et transversale en lien avec les équipes polyvalentes du CHRS et de la petite enfance du multi-accueil.

La répartition de son temps de travail est portée à hauteur de 40 % sur le poste d'accompagnement à la parentalité et 60% près du multi-accueil. Cela représente 13 heures par semaine consacrées à l'accompagnement et au soutien à la parentalité répartie de la façon suivante :

- 10 heures auprès des familles.
- 1 heure hebdomadaire (environ) est réservée aux interventions régulières sur le lieu de parentalité les petits Marmots/LAEP.
- 2 heures hebdomadaires sont consacrées aux temps de réunions de coordination et de synthèse des équipes du CHRS et du Multi-Accueil.

Pour information, les personnes accueillies au 31 décembre 2022 au CHRS se portent au nombre de quatre-vingt-douze (92) et les cellules familiales sont constituées de cinq couples et treize familles monoparentales.

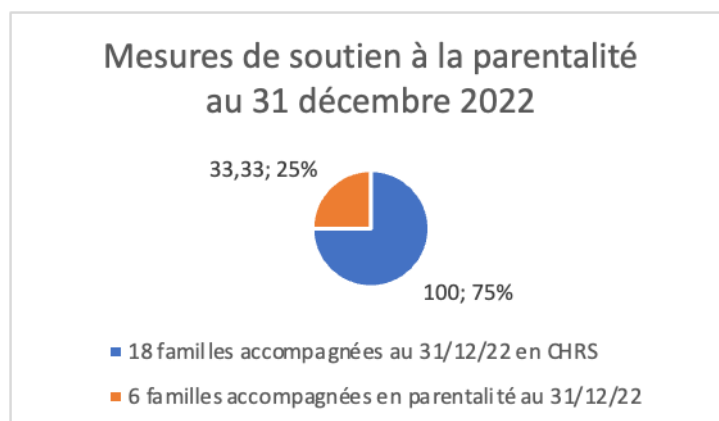
Ci-dessous, quelques éléments permettant de visualiser la typologie du public accueilli au CHRS en termes de composition familiale et tranche d'âge :



Au 31 décembre 2022 et à partir de la typologie du public accueilli en CHRS présentée ci-dessus, l'accompagnement à la parentalité s'est décliné auprès de six familles accueillies au CHRS.

Trois de ces six familles suivies ont bénéficié d'un soutien régulier à la parentalité, soit deux couples, une famille monoparentale et quatre enfants. Trois familles ont été accompagnées plus ponctuellement, représentant trois adultes et trois enfants.

En termes de répartition, 33,3% des familles accueillies au 31 décembre 2022 au CHRS de l'Oiseau Bleu, ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement de soutien à la parentalité.



Au 31 décembre 2022, treize enfants hébergés au CHRS de l'Oiseau bleu sont également accueillis au Multi-accueil de Gières et bénéficient à ce titre d'une vigilance en lien avec la parentalité lors de temps d'accueil en crèche.

Ainsi, 13 enfants sur les 44 enfants relevant d'un hébergement au CHRS, soit 29.5% bénéficient de ce regard sur la parentalité.

2.7 Identification du financeur

Notre financeur est le Département de l'Isère

2.8 Montant total du budget

Budget 2022 : **32 450 €**

3. ACTIONS 2022

3.1 La participation au travail d'équipe

Les professionnels intervenant en CHRS accompagnent au quotidien des adultes et des enfants. Les mesures d'accompagnement social diligentées sont portées par une équipe professionnelle polyvalente, en lien avec les professionnelles du multi-accueil.

La définition du poste de l'animatrice au soutien à la parentalité lui permet d'intervenir sur les deux structures précitées. Aussi l'animatrice est-elle en lien constant avec les équipes de professionnels du centre d'hébergement et de la petite enfance de la crèche. Ce double regard inscrit l'accompagnement de soutien à la parentalité dans un continuum intéressant. De leur domicile près du CHRS, à leur accueil en crèche, les enfants font l'objet de toutes les attentions. Du huis clos familial à une structure d'accueil collective, le parent est soutenu dans sa posture.

A ce titre, la professionnelle en charge de soutenir la parentalité est intégrée aux conception et mise en place des actions collectives et bénéficie des formations proposées aux professionnelles du CHRS et de la petite enfance.

Ainsi, l'animatrice au soutien à la parentalité participe-t-elle aux actions collectives destinées aux professionnels, suivantes :

- Supervisions de la crèche (1h30 mensuelle)
- Réunions d'équipe avec les professionnels du CHRS sur les temps de coordination et de synthèse (2h hebdomadaires).
- Réunions d'équipe avec les professionnelles de la petite enfance du Multi-accueil (2h hebdomadaires)
- Entretiens avec les stagiaires éducateurs jeunes enfants ou éducateurs spécialisés (4 entretiens de 2h)
- Rencontres avec la psychologue des CHRS et crèche sur des temps cliniques, des réflexions psychosociales et des reprises de situation (selon besoins).

En complément, l'animatrice au soutien à la parentalité bénéficie des formations :

- Formation sécurité incendie
- Formation secouriste du travail
- Une journée de rencontre avec les LAEP du Département
- Une journée pédagogique avec les professionnelles du multi-accueil
- Une journée de concertation CHRS et Crèche

3.2 Les actions collectives

L'accompagnatrice au soutien à la parentalité intervient mensuellement, soit à hauteur de onze accueils en 2022 au LAEP (*V. Réf supra -1. Bilan LAEP*)

Le multi-accueil fermant pendant la période estivale, deux semaines destinées à faire vivre la parentalité sont proposées.

Des activités ludiques sont organisées conjointement par les professionnels du CHRS, de la petite enfance et l'accompagnatrice de soutien à la parentalité. En 2022, deux sorties au parc de Walibi et au lac ont été retenues et réalisées.

Des sorties familiales, au cœur des espaces naturels sensibles sont proposées à différents moments de l'année. Importantes, elles contribuent à sensibiliser les petits et les grands à la protection de la Nature. Très vigilants au soutien de l'adulte dans sa posture parentale, les professionnels conçoivent et proposent des moments éducatifs conviviaux permettant de prolonger le travail effectué toute l'année sur les liens parents-enfants et l'affirmation des compétences parentales, notamment autour de « la réassurance en ses capacités de parent ».

Eu égard aux retours très positifs des enfants et de leurs parents, l'animatrice de soutien à la parentalité renforcera la collaboration entre le CHRS et la Crèche afin que de nouvelles propositions d'animations et de sorties favorables au soutien à la parentalité soient réalisées en 2023.

Plus généralement, des propositions d'activités et de sorties sont soumises tout au long de l'année à l'appréciation des personnes accueillies et parfois même suggérées par elles-mêmes : les réunions mensuelles des familles représentent un des temps fort au sein du CHRS, notamment dans le semi collectif. Articulées autour d'une vision collégiale, elles permettent de poser un regard commun approprié et partagé par chacun. Ces temps de concertation incarnent le sens et la raison d'être des projets et actions collectives mis en place. Ils sont également un espace privilégié d'observation, à partir duquel l'animatrice de soutien à la parentalité extrait une mine d'informations destinées à prendre soin de la parentalité, et ce auprès de l'ensemble des personnes accueillies en CHRS, suivies ou pas au titre d'une mesure de soutien. Les personnes accueillies en CHRS se saisissent de ces moments d'échanges pour identifier et verbaliser le besoin d'être accompagnées dans leurs aspirations d'engagement, culturelles ou artistiques afin de retrouver le pouvoir d'agir.

Le Festival International de Théâtre Action (FITA), s'inscrit dans une démarche fondée sur la pratique de la création théâtrale collective, dont l'objectif est de donner la parole à des personnes culturellement et socialement défavorisées. Ce festival répond pleinement aux souhaits exprimés par les parents accueillis au CHRS, de bénéficier d'un temps pour eux, même si cela questionne la culpabilité ou l'anxiété de devoir confier ses enfants à une tierce personne. Le soutien à la parentalité prend tout son sens lors de la conception de tels projets.

La sélection des pièces, selon leur thème a lieu lors des réunions des familles. Les débats entre professionnels et personnes hébergées procédant des choix à arrêter, favorisent une prise de conscience de soi, le théâtre action permet d'affiner les accompagnements de personnes trop souvent enfermées dans une gestion complexe de leur quotidien. Les thèmes des représentations choisies en 2022 étaient le harcèlement scolaire (H@rcelement(s)) et le parcours d'exil (Vies exilées, vies cabossées).

Les pièces, supports pédagogiques et éducatifs ont permis de travailler, au-delà des échanges partagés, le lien parental en coordination avec l'animatrice au soutien à la parentalité et les professionnelles de la crèche. La garde des enfants, confiée aux professionnelles de la petite enfance de l'Oiseau bleu, s'est avérée être un vecteur de confiance et de déculpabilisation très intéressant, ayant permis aux adultes de vivre pleinement un moment culturel rare et de s'accorder un temps pour soi.

Des actions collectives de plus ou moins longue durée

Les sorties et activités extérieures sont fréquemment utilisées lors des interventions et actions au soutien à la parentalité.

Elles se déclinent différemment selon les objectifs poursuivis par la mise en œuvre de la mesure de soutien à la parentalité, mais sont toujours proposées à des moments précis de la mise en place du suivi et dans le souci du consentement et de l'adhésion des familles.

Dès lors, des visites au Muséum d'Histoire naturelle, de différents lieux culturels (etc...) sont réalisées (V. *Réf infra- 3.3.2*).

3.3 Actions d'accompagnement

Les interventions et actions de soutien à la parentalité, s'inscrivent tout à la fois dans une démarche d'accompagnement global et très spécifique. Leurs mises en œuvre requièrent des interventions sur le temps long. Leur régularité est une condition nécessaire au recueil des éléments d'observation et d'information qui fonderont leur utilité et réussite.

Dès lors, chacune des actions proposées et mises en place sous-tend en amont, le consentement et l'implication de la famille accompagnée et procède d'un accompagnement inscrit dans la constance.

Ainsi, l'action choisie est-elle toujours en lien avec les problématiques vécues par la famille.

3.3.1 Les interventions et actions au soutien à la parentalité prennent place dans le huis clos des familles.

L'organisation du quotidien, la mise en place de temps réservés aux repas en famille, la sensibilisation des bienfaits d'une alimentation équilibrée, l'observation des rythmes du sommeil, des espaces et temps dédiés aux jeux et aux écrans, l'acuité réservée à l'écoute de la communication intrafamiliale, la vigilance sur les aspects relevant de la protection de l'enfance, le soutien à la scolarité (...) sont autant d'éléments de vigilance sur lesquels l'animatrice de soutien à la parentalité s'appuie pour accompagner le ou les parents vers une prise de conscience des postures parentales inadaptées et impulser in fine leurs modifications.

Deux couples, soit quatre adultes et quatre enfants, ainsi qu'une famille monoparentale, soit un adulte et un enfant ont bénéficié des interventions d'un accompagnement régulier au soutien à la parentalité.

- **Une femme seule avec son garçon de quatre ans.**

La mère présentait une instabilité psychologique constante l'empêchant d'identifier et d'apporter une réponse adaptée à la satisfaction des besoins de son enfant. Il s'est alors agi de stimuler et d'éveiller l'intérêt de la mère afin qu'elle puisse aller à la rencontre de son fils pour partager avec lui des moments privilégiés.

Le quotidien de cette femme dans la prise en charge éducative de son enfant se résumait à une occupation du logement familial sans aucune sortie sur l'extérieur. L'enfant étant constamment occupé à la visualisation de supports numériques sur écrans du matin au soir jusqu'à des heures nocturnes avancées.

L'accompagnatrice au soutien à la parentalité a décloisonné cette modalité de fonctionnement et a tenté d'ouvrir l'intérêt de cette famille sur la découverte des grands espaces naturels. La rencontre avec la nature a suscité un intérêt chez la mère, qui lui a permis de consolider sa relation à son fils et sa posture maternelle.

Toutefois il a rapidement été observé que ces quelques évolutions s'inscrivaient dans des sursauts d'intérêt qui ne se pérennisaient pas, en dépit d'un accompagnement diligent de façon régulière à hauteur d'une demi-journée hebdomadaire. L'accompagnatrice au soutien à la parentalité a très rapidement identifié la nécessité de la mise en place d'une mesure de protection de l'enfance. En l'attente de cette décision, la professionnelle a été contrainte de pallier aux prises en charge éducatives au quotidien. L'accompagnement de cette famille a cessé brutalement lors de son départ du CHRS, organisé sans qu'aucun des professionnels en présence n'en soit préalablement informé.

- **Un couple en présence de deux enfants, respectivement âgés de trois et cinq ans en 2022.**

Hébergé dans un appartement du diffus sur la commune de Gières, le couple est accompagné par l'équipe socio-éducative du CHRS. L'accueil des enfants auprès de la crèche de l'Oiseau bleu aura permis aux professionnelles de la petite enfance de mesurer et d'anticiper les difficultés préalables à une rentrée scolaire en petite section de maternelle pour l'aînée des deux enfants. L'accompagnatrice au soutien à la parentalité a immédiatement mis en place des visites à domicile pour tenter d'analyser et de comprendre les origines du comportement de cette enfant, décrit comme « agité ».

Des visites à domicile, consenties par le couple, ont été planifiées sur un rythme régulier, à hauteur d'une visite tous les quinze jours. L'accompagnatrice au soutien à la parentalité a très rapidement observé que l'aînée des deux enfants avait le regard constamment rivé sur les écrans, que le logement était dépourvu de tout matériel ludique et éducatif destiné à permettre le jeu d'un petit enfant ou l'éveil d'un nourrisson.

Aussi, est-il apparu essentiel de mettre en place des sorties pendant lesquelles la mère et ses deux enfants pouvaient se familiariser avec un nouvel environnement, un pays à découvrir tant au niveau de ses particularismes sociaux, de ses modalités d'organisation, de sa langue, de ses ressources naturelles, qu'au niveau des approches relatives à l'éveil des enfants.

A ce jour, des séances de soutien scolaire sont réalisées par une personne bénévole afin de guider l'aînée, âgée de cinq ans, dans ses apprentissages et préparer la rentrée en école primaire. Les parents sont engagés dans cette dynamique et perçoivent bien l'intérêt de soutenir leur enfant dans sa scolarité.

Toutefois, l'accompagnatrice de soutien à la parentalité veillera à ce que les parents, dans leur posture parentale, n'occultent pas le soutien à la scolarité du petit dernier âgé de trois ans.

- **Un couple avec une enfant de deux ans.**

Hébergé dans le diffus sur la commune d'Eybens, ce couple après avoir vécu près de trois ans dans la rue, reste très vulnérable et éloigné de l'accès aux dispositifs de droit commun. Il s'est agi pour cette famille de mobiliser un lieu d'accueil pour leur petite fille âgée d'un an, afin de permettre à ses parents d'investir un parcours socio-professionnel, indispensable à leur progression vers l'autonomie.

L'éloignement du droit commun a complexifié et pesé sur la temporalité de l'accompagnement au soutien à la parentalité, dans la mesure où il a fallu travailler les moments de séparation de la cellule familiale dans son entier, les soins d'hygiène prodigués à l'enfant, la confiance en l'institution à laquelle il remettait la garde de leur fille et l'expression de leur posture parentale au sein d'un espace d'accueil collectif.

A ce jour, l'enfant est accueillie à temps plein à la crèche d'Eybens et les professionnels de la petite enfance n'expriment aucun élément d'inquiétude.

L'entrée à l'école maternelle pour la rentrée scolaire de septembre 2023 se profile et l'accompagnatrice de soutien à la parentalité veille à ce que les bons réflexes en termes de posture parentale et d'accompagnement éducatif soient acquis.

3.3.2 Les activités extérieures sont également utilisées lors des interventions et actions au soutien à la parentalité.

Les sorties sont à ce titre, autant de supports pédagogiques permettant d'ouvrir les possibilités de toutes formes de découvertes et de participer à l'éveil des parents comme des enfants.

Les activités proposées aux familles accompagnées permettent renforcer la relation de confiance travaillée en amont avec celles-ci. Elles encouragent une observation fine de la communication intrafamiliale. Et à partir de ses observations, l'accompagnatrice de soutien à la parentalité peut travailler la posture parentale.

Les sorties extérieures, toujours choisies en collaboration avec la famille accompagnée, sont mises en place pour permettre de travailler sereinement et efficacement la posture parentale et l'épanouissement de l'enfant.

En 2022, toutes les familles accompagnées, soit cinq adultes et quatre enfants se sont saisies des activités choisies et ont profité des cinquante-deux sorties extérieures présentées ci-dessous :

Trente sorties dans les Parcs Naturels et Cinq sorties de sensibilisation et découverte de l'environnement

Les parcs régionaux sont de formidables lieux d'expérimentation de nouvelles activités physiques. Ils sont également des socles de prise de conscience s'agissant de la nécessité de pratiquer une activité sportive. Ces lieux sont idéaux pour formaliser l'observation du comportement de l'enfant et de la réaction du parent.

Sept sorties au muséum de Grenoble

Le muséum d'Histoire naturelle permet la familiarisation avec la faune et la flore occidentale. Ces sorties sont souvent porteuses de moments de partage où devant chaque élément du vivant l'expression des particularismes culturels de chacun s'expriment, s'échangent, se chahutent, participent in fine à la définition de la place de l'individu au sein de l'humanité et permettent aux cultures de se rencontrer au sein du pays qui les accueille sur l'instant.

Trois sorties à la Bastille de Grenoble

Les « bulles », curiosité grenobloise par excellence, permettent de proposer une excursion d'aventure et d'exception. Un peu de hauteur pour approcher une réalité citadine, un petit vertige pour observer les chaînes de montagne et s'émerveiller d'un écrin de verdure et d'eau resplendissant qui donne envie de prendre soin. A partir de cette émotion, l'accompagnatrice au soutien à la parentalité développe aux plus près des personnes suivies la place fondamentale du bon soin.

Une sortie au parc Zoologique de Ftilieu

Cette activité a satisfait une demande expressément formulée par les familles. Très enrichissante, l'organisation d'une sortie à la journée permet d'évaluer la capacité d'autonomie des parents quant à leur aptitude à anticiper et prendre en compte les besoins de leur enfant. Extraits de leur quotidien, les familles ont pu passer une journée de légèreté et de plaisirs.

Deux sorties au cinéma

A destination d'un jeune public, les films choisis ont permis de consolider des moments d'échange avec les familles accompagnées.

Six sorties à la maison des jeux de Grenoble

Les jeux d'imitation, de construction ou poupées sont concentrés au sein d'espaces qui deviennent des lieux d'observation privilégiés pour évaluer le comportement du parent associé, ou pas, à l'appétence ludique exprimée par son enfant. L'accompagnatrice au soutien à la parentalité s'attache à favoriser la mise en confiance de l'adulte, à révéler son acuité pour qu'il soit en mesure d'observer les aptitudes et compétences de son enfant. In fine, que le parent prenne conscience du caractère essentiel prêtée à l'observation pour accompagner au mieux son enfant dans son évolution.

Trois sorties au LAEP et à la Ludothèque de la ville d'Eybens

Ces espaces implantés dans la commune de Eybens permettent de participer à l'ancrage des familles dans leur environnement.

3.4 Données chiffrées

3.4.1. Nombre de personnes suivies

Les professionnels intervenant en CHRS accompagnent au quotidien des adultes et des enfants.

Les mesures d'accompagnement diligentées sont portées par une équipe professionnelle polyvalente composée de travailleurs sociaux, infirmière, psychologue, animatrice au soutien à la parentalité, éducateurs jeunes enfants et juriste. Ainsi, le fonctionnement du CHRS et l'observation des parcours de vie qu'il abrite permet-il d'analyser selon un spectre d'expertises multiples, les situations familiales et individuelles des personnes accueillies.

Tous les accompagnements mis en œuvre au plus près des personnes sont définis sur les temps de concertation, de coordination et de synthèse en réunion d'équipe CHRS et Multi-accueil.

La nécessité de solliciter un accompagnement de soutien à la parentalité est dès lors identifiée lors de ces temps d'échange professionnels.

La précarité se révèle être un facteur d'aggravation considérable s'agissant des difficultés sociales vécues par les familles accueillies en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Cette observation, induit inévitablement la définition et mise en place de mesures d'accompagnement au long cours, de proximité, individualisées et personnalisées, pour soutenir utilement les parents dans leur posture parentale et l'épanouissement de leurs enfants.

En 2022, 92 adultes et 44 enfants étaient accueillis au CHRS, soit dix-huit familles.

Six de ces dix-huit familles ont été suivies individuellement au titre du soutien à la parentalité, selon un rythme plus ou moins régulier (*V. Réf supra – 2.6*).

3.4.2. Typologie des problématiques

Le travail de soutien à la parentalité s'inscrit essentiellement dans la prévention, mais pas seulement. Il permet d'éviter les écueils induits par un manque de confiance dans la posture parentale, de résorber les difficultés à identifier les besoins de son enfant ou à poser des limites.

Le soutien à la parentalité permet en premier lieu de tendre vers une société plus inclusive.

Les parents primo-arrivants méconnaissent souvent les dispositifs de droit commun de leur pays d'accueil, incluant les institutions dont celles relevant de l'éducation nationale et ses établissements scolaires. Les

mauvaises compréhension et utilisation de la langue française se cumulent à une fracture numérique, souvent constitutive de frein supplémentaire à l'expression de sa parentalité.

En second lieu, de prévenir les situations de violences intra-familiales et soutenir les personnes victimes

Il est établi que les familles et parents ayant connu ou vécu dans leur petite enfance la violence sont plus exposés à un risque de répétition de cycle systémique. Les personnes et notamment les femmes victimes de violence(s) accueillies au sein du CHRS sont nombreuses. Il apparaît essentiel de leur proposer un accompagnement spécifique, un lieu d'expression et d'écoute dédié, corrélé à un soutien de leur parentalité, de les accompagner avec bienveillance dans une réappropriation de l'estime d'elles-mêmes, dans le repérage et déploiement de leurs aptitudes parentales.

Le soutien à la parentalité est au cœur des démarches préventives et de soutien proposées aux familles, de la prise en charge éducative à la gestion d'éventuelles répercussions de violences intrafamiliales subies.

Exemple de situation : Une famille confrontée à la violence intra familiale a été accompagnée pour favoriser l'accueil de leur nourrisson en crèche. Ainsi, le soutien à la parentalité s'est développé tant au niveau de l'observation des comportements et postures parentales, qu'au niveau de l'évolution de l'enfant dans un contexte susceptible de présenter des tensions. Dès lors, les vigilances ressortant des éléments de protection de l'enfance étaient mobilisées en termes de prévention.

En troisième lieu, de contenir le non-recours aux soins et favoriser l'accès à la santé

A partir de suivis médico-sociaux, peuvent être identifiés certains risques réels de non-recours aux soins des parents ou de leurs enfants. Par méconnaissance, peur ou négligence, les stratégies d'évitement sont plurielles et trouvent parfois leur origine dans l'infinie complexité de la multiculturalité. Le soutien à la parentalité veille à redonner au parent la confiance nécessaire pour approcher le soin en confiance afin de se l'approprier et de le prodiguer à son enfant. Aussi, un accompagnement spécifique sur l'identification de leurs besoins en matière de santé, de nutrition optimale, de sécurité, de sûreté, d'opportunité pour un apprentissage et prestations de soins adaptées sont-ils essentiels. Le soutien à la parentalité, s'inscrit en ce sens dans une démarche de prévention nécessaire pour contenir le non-recours aux soins et favoriser l'accès au droit à la santé.

Exemple de situation : Une famille monoparentale en présence d'un nourrisson présentant une malformation congénitale a été accompagnée dans sa posture parentale pour prendre conscience du problème de santé et de la nécessité d'un accompagnement thérapeutique. L'observation par l'animatrice de soutien à la parentalité, posée sur l'état de santé préoccupant de l'enfant a été rendu possible au titre de l'accueil de cet enfant au Multi-accueil.

Enfin, le soutien à la parentalité permet d'accompagner l'insertion socio-professionnelle et l'autonomie économique des personnes.

La convergence des regards et expertises professionnelles posées sur les parcours d'insertion des familles accueillies permettent de développer au plus près des publics vulnérables une aide adaptée et personnalisée afin de favoriser leur insertion sociale et accès à l'autonomie. En ce sens, le soutien à la parentalité est essentiel pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des parents et leur maintien dans l'emploi. Construire un lien de confiance entre les parents et les structures d'accueil, Multi-accueil, garderies, écoles et centres de loisirs, permet incontestablement de favoriser l'ancrage du parent dans le monde du travail. Le mode de garde adapté de l'enfant définit le degré d'éloignement dont le parent se

saisira pour se déculpabiliser et s'autoriser une absence nécessaire à la mise en œuvre d'une activité économique. Dès lors, le soutien à la parentalité tel que développé auprès des familles accueillies du CHRS et de la crèche de l'Oiseau bleu relève d'un cadre parfaitement adapté pour soutenir concomitamment les parents dans leur emploi et aider les enfants à s'épanouir.

Exemple de situation : Une famille composée d'un couple et d'un enfant unique a été accompagnée et soutenue dans sa parentalité pour construire un lien de confiance avec le Multi-accueil et permettre ainsi la mise en place d'un mode de garde régulier favorisant l'insertion professionnelle des parents. A ce jour, l'enfant est accueilli à temps plein à la crèche et les deux parents ont une activité professionnelle qui tend à se consolider et devenir pérenne.

En termes de cohésion sociale, les effets vertueux du soutien à la parentalité ne sont plus à démontrer. La mission d'accompagnement au soutien à la parentalité a établi que l'accompagnement aux bons soins favorisait le développement physique, psychique, social et cognitif des enfants et permettait également de protéger les personnes accompagnées des pires effets de l'adversité.

3.4.3. Orientation des personnes en amont et en aval

Comme évoqué précédemment, la mission de soutien à la parentalité naît le plus souvent sur les temps de concertation des réunions professionnelles et prend forme à partir des diagnostics formalisés par les équipes polyvalentes de professionnels.

Toutefois, le temps de présence de l'animatrice du soutien à la parentalité, décliné au sein du CHRS ou près des enfants du Multi-accueil, lui permet quelques fois de relever des éléments d'inquiétude issus de l'observation de moments plus informels.

Exemple : Conviviale, la pause-café matinale plaît aux familles accueillies en CHRS. Ce moment de partage est un des temps les plus révélateurs de l'évolution des parcours d'insertion en CHRS, en ce qu'il fait état du degré d'autonomie de l'adulte pour sa propre prise en charge et ses aptitudes parentales à organiser et anticiper les besoins de son enfant pour le confier à une garde de tiers.

L'accompagnement de la parentalité est rythmé par les évolutions des cellules familiales.

L'arrivée d'un nouvel enfant, le départ de l'un des adultes suite à une séparation, ou simplement un emménagement au sein d'un nouvel appartement situé dans un commun périphérique du CHRS, tous ces événements nécessitent que l'accompagnement soit adapté et repensé pour que le travail réalisé en amont ne soit pas fragilisé mais au contraire renforcé.

Il convient dès lors, de redoubler de vigilance pour permettre au tissu familial de s'adapter à sa nouvelle situation sociale, de conforter le parent dans sa posture parentale, de fédérer un réseau partenarial solide et utile pour ancrer la famille dans les dispositifs d'accueil et d'accès au droit commun.

3.4.4. Durée de l'accompagnement

La durée de l'accompagnement peut évoluer entre de six et trente-six mois. Cette mesure a pour vocation de consolider les évolutions familiales et parentales, ainsi par essence elle peut être adaptée et pérennisée selon les besoins identifiés.

En 2022, les accompagnements des six familles bénéficiant d'un accompagnement au soutien à la parentalité ont varié de six mois à minima à trente-six mois au maximum, pour une moyenne de vingt mois.

4. EVALUATION DE L'ACTION

4.1 Par rapport aux problématiques des personnes

La parentalité est au cœur des missions du CHRS et de la crèche de l'Oiseau bleu mais les mesures d'accompagnement à destination des familles se heurtent souvent à des obstacles ou tout au moins certaines limites.

Certaines conditions d'emploi ou de travail fragilisent l'expression de la posture parentale.

Il est important d'observer que les publics accueillis en CHRS ne bénéficient pas d'un accès facilité à l'emploi. Plus souvent exposés à de l'emploi précaire ou à des temps partiels, ils sont confrontés à des freins directs inhérents aux offres de formation et indirects relevant des diverses contraintes de mobilité, d'horaires professionnels, de garde d'enfants et de situations familiales. Et ce d'autant plus, lorsqu'au sein des familles monoparentales, les femmes assument seules l'ensemble des tâches domestiques et éducatives.

Les publics accueillis en situation d'insertion professionnelle ou en emploi, sont très exposés à des conditions de travail difficiles : contrats de travail à durée déterminée, travail de nuit ou de Week-end, etc.

L'absence de maîtrise de la langue française, l'illettrisme ou l'analphabétisme, ou encore l'insuffisance de formation ou de qualification, les difficultés financières, les problèmes de santé, la garde des enfants sur des horaires professionnels ou jours travaillés atypiques, les difficultés de mobilité, les situations de violence, sont autant de freins identifiés se cumulant parfois et interférant inévitablement dans l'accès à l'emploi.

La plus-value des mesures d'accompagnement de soutien à la parentalité réside dans la facilitation de l'accueil des enfants sur les temps de garderie, scolaires et périscolaires afin de permettre à leurs parents d'investir un projet d'insertion socio-professionnelle et un accompagnement social de prise en charge globale.

Les personnes d'origines étrangères ou les publics en grande précarité sont particulièrement impactés par les difficultés d'accès aux organismes sociaux et démarches administratives.

Les situations administratives n'ouvrant aucun droit ou présentant des droits minorés ont pour effet de ralentir considérablement toute possibilité d'insertion par l'activité économique et in fine d'accession à un logement autonome. Dans ces situations, le travail socio-éducatif et le soutien à la parentalité est essentiel et se doit d'être renforcé pour accompagner ces personnes vers une autonomie consolidée.

La fracture numérique est un facteur de difficulté sociale d'une ampleur sans précédent. Le public accueilli en CHRS cumule souvent précarité sociale et numérique, y compris lorsqu'il s'agit d'accompagner et de soutenir leurs enfants dans leur éducation, santé ou éveil. La fracture numérique agit comme un frein supplémentaire à l'autonomie, les démarches sociales étant de plus en plus fréquemment à réaliser « en

ligne ». Les accompagnements sociaux dont le soutien à la parentalité sont dès lors renforcés pour optimiser l'assistance.

4.2. Par rapport aux partenaires

L'animatrice de soutien à la parentalité est en lien avec différents professionnels intervenants autour des familles accompagnées.

- Liens professionnels avec les lieux de petite enfance à Eybens : Pôle petite enfance et Crèche
- Contacts et rencontres avec les écoles maternelles et primaires de la commune de Gières
- Liens tissés avec différentes associations : Centre de loisirs de Gières, Ludothèque d'Eybens et la Maison des jeux de Grenoble.

Toutefois, les difficultés d'accès aux soins des publics du CHRS exacerbent le risque de non recours.

Le manque d'offres de soins et de places d'accueil en structures et services médico-sociaux affectent durablement, gravement et parfois tiennent en échec les parcours d'insertion des personnes accueillies en CHRS.

Les adultes comme les enfants en situation de handicap(s) n'ouvrant aucun droit ou bénéficiant de droits minorés sont souvent dans l'impossibilité d'initier les démarches utiles pour accéder à l'autonomie. Les carences des secteurs spécialisés et médico-sociaux sont abyssales. Ainsi, CMP, CMPP, IME ou SESSAD affichent des délais d'attente de plusieurs années. Ces défauts de prise en charge dans les établissements ou services spécialisés créent des situations humaines délicates, aggravant les difficultés et souffrances des adultes comme des enfants et conduisant les parents à l'épuisement voire à la renonciation de tout projet et démarches actives permettant l'accès à l'autonomie.

Les professionnels du CHRS et l'accompagnatrice de soutien à la parentalité assument et pallient la carence institutionnelle pour proposer une prise en charge, a minima, des enfants en situation de handicap(s). Insatisfaisante, cette réponse tient en échec toute tentative d'insertion professionnelle des parents, les contraignant le plus souvent à renoncer à l'emploi. Humainement, la prise en charge des carences institutionnelles est douloureuse. Professionnellement, elle s'avère chronophage, source de démotivation et de sentiment d'impuissance chez les professionnels.

Dès lors, le soutien à la parentalité s'inscrit dans une réflexion professionnelle pluridisciplinaire. Cela permet de prévenir l'évitement, le renoncement ou le non-recours aux droits. Avec des espaces dédiés à la santé, à la parole et l'écoute, les ruptures sèches d'adhésion aux accompagnements longs et difficiles sont évitées. A cette fin, en lien avec l'animatrice de soutien à la parentalité, les deux professionnelles du soin relevant du CHRS veillent à mailler le territoire, fédérer un réseau de professionnels de santé pour favoriser l'accès aux soins des personnes accueillies.

De même, l'absence d'effectivité des mesures judiciaires destinées à la protection de l'enfance, préjudicent la progression vers l'autonomie des personnes accueillies au CHRS de l'Oiseau bleu. En effet, les hébergements proposés au sein du CHRS, associés aux spécificités des modalités d'accompagnement diligentés en lien avec la crèche de l'Oiseau bleu, apparaissent souvent rassurants du point de vue de la protection de l'enfance.

Il est cependant à déplorer que nombre de mesures destinées à la protection de l'enfant, à son assistance, son éducation, son insertion et son accès aux soins demeurent inexécutées, en dépit d'éléments d'évaluation préalables relevant de la situation personnelle, familiale, sanitaire et sociale du mineur.

Par voie de conséquence, il incombe à l'animatrice de soutien à la parentalité et aux professionnels du CHRS comme de la crèche, de pallier aux carences institutionnelles et de veiller au maintien fragile d'un équilibre oscillant entre l'adhésion à l'accompagnement diligenté près des parents de l'enfant protégé et la protection du mineur. Cet exercice fragile ralentit indubitablement les évolutions vers l'autonomie des personnes concernées.

En 2022, deux mesures de protection de l'enfance sont restées sans suite, ni commencement d'exécution.

4.3. Par rapport à la vie de l'équipe

Le travail de soutien à la parentalité s'inscrit essentiellement dans la prévention, mais pas seulement. Il permet d'éviter les écueils induits par un manque de confiance dans la posture parentale, de résorber les difficultés à identifier les besoins de son enfant ou à poser des limites. Les accompagnements de soutien à la parentalité s'inscrivent dans une réflexion professionnelle pluridisciplinaire.

Cela permet de prévenir l'évitement, le renoncement ou le non-recours aux droits.

5. OBJECTIFS 2023

La préparation à l'insertion passe par l'hébergement, l'accompagnement et l'implication du ou des parents dans des projets individuels et collectifs. L'objectif est de proposer un cadre clair et cohérent pour aider les parents accueillis à s'insérer de façon pérenne et contribuer ainsi à l'épanouissement de leur(s)enfant(s). La mobilisation du Droit dans la prévention et lutte contre les inégalités et discriminations permet cette préparation de l'insertion.

L'analyse des principales données chiffrées de l'exercice 2022, permet également l'identification de certaines limites. Ainsi, la précarité, accentuée par les difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun atteint la capacité à agir des personnes, notamment en matière d'emploi, de santé et par voie de conséquence de parentalité.

Les interventions destinées au soutien à la parentalité des familles révèlent principalement deux limites ayant trait respectivement à l'insertion socio professionnelle et la protection de l'enfance.

Pour autant, les perspectives de l'année 2023 sont nombreuses.

Le développement du CHRS hors les murs doit se poursuivre, les réflexions avec la crèche de l'Oiseau bleu relevant de la mise en place d'actions autour de la parentalité, du développement de l'offre de nouveaux modes de garde sont essentiels pour atteindre les objectifs d'insertion sociale et d'autonomie des personnes accompagnées.

Des temps de travail destinés à l'identification et la mise en place d'outils permettant d'optimiser les accompagnements ou les transmissions d'informations utiles ou le repérage de nouveaux besoins en formations professionnelles seront indispensables.

Favoriser l'émergence d'observations sur des temps informels en permettant à l'accompagnatrice de soutien à la parentalité de participer plus régulièrement à la vie du CHRS serait un atout pour mieux ancrer son regard dans la prévention. Dédier des temps de permanence ou de présence, réservés à la mise en place d'échanges individuels ou collectifs, sur l'expression et la réassurance de la posture parentale serait intéressant.

Il conviendra enfin, d'élaborer un nouveau projet pédagogique lors de relocalisation de la crèche de l'oiseau bleu.